

Annexes FIM de X-Trial



Les articles modifiés dès le 1.1.2017 sont en caractères gras

EDITION 2017

DEFINITION D'UN X-TRIAL

Une manifestation avec des sections artificielles aménagées sur un parcours confiné où l'habilité et la régularité avec lesquelles le coureur les franchit sont observées et des pénalités sont attribuées. Un temps limite est généralement prévu pour une partie ou pour tout le parcours. Le but de chaque coureur étant d'obtenir le moins de pénalités possible.

ANNEXE 057 - CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE X-TRIAL

057.1	Généralités
057.1.1	Nombre de manifestations
057.1.2	Format de la manifestation.....
057.1.3	Règlement Particulier.....
057.1.4	Sponsor titre.....
057.1.5	Normes FIM pour les organisateurs.....
057.2	Juridiction
057.2.1	Officiels
057.2.1.1	Arbitre
057.2.1.2	Directeur de Course.....
057.2.1.3	Régisseur FIM.....
057.2.1.4	Commissaire Technique
057.2.1.5	Commissaire Environnement
057.2.1.6	Chronométreurs
057.2.1.7	CTRS
057.2.1.8	Commissaire des Sections.....
057.2.2	Horaires pour les officiels.....
057.2.3	Représentant CTR.....
057.2.4	Réunion de Coordination
057.2.5	Session d'information.....
057.3	Administration
057.3.1	Coueurs
057.3.1.1	Age des coueurs
057.3.1.2	Licences des coueurs
057.3.2	Engagements
057.3.2.1	Double engagement.....
057.3.2.2	Indisponibilité
057.3.3	Tenue vestimentaire des coueurs.....
057.3.3.1	Comportement du Coureur, et aide à celui-ci
057.3.4	Caméra embarquée
057.3.5	Assistants inscrits
057.4	Technique
057.4.1	Equipement des motocycles
057.4.2	Nettoyage des motocycles.....
057.4.3	Equipement des coueurs
057.4.4	Assistance technique
057.5	Manifestation
057.5.1	Essais et visite des sections
057.5.2	Sections
057.5.2.1	Délimitation et signalisation des sections
057.5.2.2	Courses
057.5.2.3	Course - Section à double tracé
057.5.2.4	Course - Section de rapidité
057.5.3	Nombre de sections

057.5.4	Détérioration d'une section
057.5.5	Déroulement de la manifestation
057.5.5.1	Qualification
057.5.5.2	Ordre de départ Qualification
057.5.5.3	Coueurs qualifiés et classement de la Qualification
057.5.5.4	Finale
057.5.5.5	Ordre de départ Finale
057.5.5.6	Classement de la Finale
057.6	Temps alloué et contrôle
057.7	Définitions
057.7.1	Pied à terre
057.7.2	Appui de la machine
057.7.3	Echec.....
057.8	Pénalisations
057.8.1	Pénalisations de temps
057.8.2	Pénalisations pour fautes
057.8.3	Disqualification
057.8.4	Pénalisations financières pour les coueurs et/ou Assistants.....
057.8.5	Pénalisations financières pour non-participation
057.8.6	Quitter la manifestation
057.8.7	Défendre ses chances
057.9	Résultats et classements
057.9.1	Classement à chaque manifestation
057.9.2	Classement final
057.10	Arrêt prématuré de la manifestation
057.11	Egalité
057.11.1	Qualification
057.11.2	Finale
057.11.3	A la fin du Championnat.....
057.12	Récompenses et conditions financières
057.12.1	Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de X-Trial
057.12.2	Récompenses et conditions financières pour chaque manifestation.....
057.12.3	Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse.....
057.12.4	Conditions financières pour les coueurs
057.13	Réclamations
	Horaire pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial
	Formulaire type pour la rédaction du Règlement Particulier pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial

GLOSSAIRE :

<i>Assistant :</i>	<i>C'est une personne licenciée qui suit le coureur à pieds sur le parcours pour lui porter assistance et pour assurer sa sécurité dans les cas prévus aux règlements.</i>
<i>Constatation de fait :</i>	<i>Il y a « Constatation de fait » lorsqu'une infraction à la règle sportive est constatée par un officiel de la manifestation. La constatation de fait relate une infraction objective dont la sanction est définie dans les règlements.</i>
<i>La CTR (Commission Trial de la FIM) :</i>	<i>Organe responsable de la gestion du Championnat du Monde FIM de X-Trial. Elle est représentée par le Bureau CTR et/ou par le Directeur CTR et l'Arbitre en cas de nécessité et si ils ont reçu mandat du Bureau CTR.</i>
<i>Echauffement :</i>	<i>Possibilités données au coureur juste avant son départ pour la Compétition de pouvoir s'échauffer et chauffer sa machine dans la Zone d'Échauffement.</i>
<i>Essais :</i>	<i>Possibilités données au coureur le jour de la Compétition pour pouvoir tester des Sections ou effectuer tout autre test dans les conditions de l'Art: 057.5.1</i>
<i>Force Majeure :</i>	<i>Événement imprévisible et insurmontable ayant une cause extérieure et rendant impossible l'exécution de l'obligation.</i>
<i>Ligne Fictive :</i>	<i>Ligne imaginaire entre deux Signalisations matérialisant une « Entrée de Section », une « Sortie de Section » ou une « Porte » d'une catégorie constituée de flèche de même couleur.</i>
<i>Manifestation :</i>	<i>Qualification (Q) suivie par une Finale (F).</i>
<i>Porte :</i>	<i>Espace compris entre deux signalisations de même nature – Entrée et Sortie de Section- placées « côte à côte » ou deux flèches –gauche et droite - se faisant face à face et à l'intérieur duquel le coureur doit passer.</i>
<i>Passer entre une porte:</i>	<i>La trace d'une roue a franchit la ligne fictive d'une porte.</i>

- Trace d'une roue :* *Marque visible ou non d'une roue ayant touchée le sol.*
- Recouper ses traces:* *la trace d'une roue recoupe une trace précédemment faite après que la machine ait effectuée une boucle.*
- Qualification :* *Une manche préliminaire doit être organisée pour déterminer les coureurs qui participeront à la Finale.*

057.1 GENERALITES

La FIM a établi un Championnat du Monde FIM de X-Trial conformément au Code Sportif de la FIM en tenant compte des prescriptions suivantes :

057.1.1 Nombre de manifestations

Le nombre des manifestations inscrites au calendrier est de 8 au maximum.

Les manifestations faisant partie du Championnat du Monde FIM de X-Trial doivent normalement se dérouler avant le début du Championnat du Monde FIM de Trial mais le Bureau de la CTR peut en décider autrement si cela s'impose.

057.1.2 Format de la manifestation

La manifestation appelée X-Trial comprend une Qualification et une Finale. La manifestation commence avec la Session d'information et fini avec la Cérémonie de Remise des Prix.

Il doit y avoir au minimum 10 minutes de pause entre la Qualification et la Finale.

Le format doit être approuvé par l'Administration FIM et être indiqué dans le Règlement Particulier de la manifestation.

057.1.3 Règlement Particulier

Le Règlement Particulier (RP) doit être rédigé conformément au modèle type élaboré par la CTR.

Le nom du sponsor titre du Championnat sera indiqué dans le RP de même que les sponsors de la manifestation.

Le RP doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM. Le RP doit être approuvé par la FMNR et soumis électroniquement à l'Administration FIM au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation pour approbation par la FIM. Le RP sera publié sur le site web de la FIM (www.fim-live.com).

Une fois publiés par la FIM, seul l'Arbitre peut autoriser un changement aux Règlements Particuliers.

057.1.4 Sponsor titre

Le Championnat du Monde FIM de X-Trial peut être lié à un « Sponsor Titre ».

057.1.5 Normes FIM pour les organisateurs

Tous les points inclus dans le Livre de Travail pour Organisateurs doivent être respectés.

1. PISTE

L'Arbitre inspectera le parcours, spécialement les espaces prévus pour assurer la sécurité des coureurs.

L'enceinte où sont placées les sections doit être complètement clôturée avec une seule porte d'accès.

Entre les barrières de l'enceinte et les gradins, un enclos d'au minimum 1 mètre de large devra être aménagé.

2. SECTIONS

Nombre de sections

*La Qualification **et la Finale** doivent inclure **au minimum 5** Sections Normales. Le nombre et le type de sections devront être précisés dans le règlement particulier **qui devra être approuvé par la CTR.***

2.1 La construction de toutes les sections doit être terminée, au plus tard, huit heures avant le début de la manifestation. Le CTRS et l'Arbitre feront l'inspection des sections en tenant compte de la sécurité, du niveau de la difficulté et de la longueur. L'organisateur doit assurer que les matériaux et le personnel sont disponibles pour effectuer tous travaux correctifs jugés nécessaires lors de la visite.

2.2 Les sections doivent être bien fixées et ne doivent pas bouger ou basculer.

2.3 Les sections doivent être clairement délimitées et chaque section doit être clairement numérotée dans un ordre consécutif en précisant le si elle fera partie de la Qualification et/ou de la Finale. Des panneaux d'entrée indiqueront la porte d'entrée (1Q, 2Q, etc...1F,2F, etc..) et à la sortie deux panneaux définissant la porte de fin.

La distance entre la ligne de départ et le point le plus rapproché de la section doit être d'un mètre au minimum. La distance entre la ligne d'arrivée et le point le plus rapproché de la section doit être si possible suffisante pour que le pilote touche le sol avant de franchir les panneaux de sortie.

Une section peut être franchie dans les deux sens.

Toutes les sections doivent avoir une sortie directe vers le sol pour permettre aux coureurs de descendre sur leurs motocycles.

2.4 La largeur minimum de l'obstacle sera de 90 cm lorsque la hauteur de l'obstacle dépasse 200 cm.

2.5 La surface sur laquelle les sections sont placées doit être sèche et d'une

matière non glissante. Lorsque des copeaux de bois sont utilisés autour d'une section pour la décorer, il faut alors prévoir un matériau non-glissant dessous afin d'éviter qu'un coureur ne glisse en cas de chute.

Délimitation et signalisation des sections

La largeur d'une section peut être réduite en disposant des «portes».

A tous les endroits où la largeur de la section est inférieure à 150 cm et où il est nécessaire de placer des Assistants pour des raisons de sécurité, il est obligatoire de préparer des plates-formes spéciales pour eux.

Si la «signalisation de porte» est déchirée ou enlevée, elle doit être remplacée avant le passage du coureur suivant.

Toute section tracée dans les gradins d'un Palais des Sports devra avoir un enclos de sécurité d'au minimum 3 mètres pour séparer la section des spectateurs.

Section à double tracé

Les sections aménagées avec un double tracé doivent avoir une largeur minimum de 4 m et être divisées en deux voies par une ligne de séparation, là où il n'y a pas d'espace entre les deux pistes.

Les coureurs doivent partir côte à côte et rouler dans la même direction en franchissant tous les obstacles préparés dans cette section.

Il est obligatoire d'avoir un « starter » ou un dispositif de démarrage en face des coureurs pour leur donner le départ.

Section de rapidité

Des parties de quelques ou toutes les Sections Normales seront utilisées pour créer la section de rapidité.

Il est obligatoire d'avoir un « starter » ou un dispositif de démarrage en face des coureurs pour leur donner le départ.

3. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Le personnel pour effectuer les contrôles administratifs doit être sur le lieu de travail, au plus tard, 8 heures avant le début de la Qualification.

4. CONTROLES TECHNIQUES

Le personnel pour effectuer les contrôles techniques doit être sur le lieu de travail en même temps que pour les contrôles administratifs.

5. HORAIRES

Les horaires de la manifestation seront proposés par l'organisateur afin d'être approuvés par la CTR et ils seront publiés dans le Règlement Particulier de la manifestation.

6. POINTS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Les points de départ et d'arrivée seront décidés par l'Arbitre après consultation avec le Régisseur FIM et le Régisseur TV.

7. PARC DES COUREURS

Le Parc des Coureurs doit être situé sur une surface horizontale et dans un endroit approuvé par le Régisseur FIM. Il devra être ouvert au moins 6 heures avant le début de la manifestation.

L'accès au Parc des Coureurs est autorisé uniquement aux personnes suivantes : coureurs, Assistants (1 par coureur), mécaniciens (1 par coureur), Chef d'Equipe (1 par coureur) et officiels.

8. ZONE D'ECHAUFFEMENT

Une zone d'échauffement couverte doit être installée par les organisateurs pour les coureurs.

9. SALLE DE PRESSE

Une salle doit être prévue exclusivement pour la Presse avec les installations suivantes : tables, chaises, photocopieuse, téléphones et connexion internet.

La salle de presse devrait être ouverte dès 12h00 jusqu'à une heure après la fin du Trial. Une personne faisant partie de l'organisation et capable d'utiliser ces installations doit être présente.

10. SALLE POUR LA CONFERENCE DE PRESSE

Un espace suffisant, bien décoré, avec un micro doit être aménagé pour la Conférence de Presse à la fin de la manifestation.

11. IDENTIFICATION DU COMMISSAIRE DE SECTIONS

Le Commissaire de Sections qui décide les pénalisations sera le même pour toutes les sections.

Le Commissaire de Sections doit avoir suivi une formation spécifique pour la fonction de Commissaire de Sections approuvée par sa FMN.

Pour chaque section, il doit y avoir une personne chargée de montrer clairement au public les pénalisations des coureurs sur des panneaux.

12. INSTALLATIONS DE PREMIERS SECOURS ET D'URGENCE

Doivent être en conformité avec le Code Médical FIM.

13. INSTALLATIONS POUR LES OFFICIELS FIM

Un espace de travail convenable et sécurisé (chaises, table, électricité et connexion internet) doit être aménagé par les organisateurs pour les Officiels FIM.

057.2 JURIDICITION

057.2.1 Officiels

Les officiels suivants doivent être en possession d'une licence FIM valable :

- Arbitre
- Directeur de Course (Licence Commissaire Sportif + briefing avec Arbitre)
- Commissaire Environnement

Les officiels nommés pour la manifestation, Commissaire de Sections compris, ne peuvent pas être coureur, sponsor ou Assistant participant à la manifestation.

057.2.1.1 Arbitre

La manifestation est contrôlée par un Arbitre nommé par la FIM. L'Arbitre exerce le contrôle suprême de la manifestation, mais uniquement par rapport à l'application du Code, des règlements FIM et du Règlement Particulier (RP). Par conséquent, l'Arbitre est uniquement responsable envers la FIM. Il est responsable de l'aspect sportif de l'organisation de la manifestation, dans laquelle il a une fonction exécutive. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs.

L'Arbitre peut autoriser une modification au RP ou au programme pour autant que les dispositions du Code Sportif soient respectées. L'Arbitre n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM.

L'Arbitre a le droit, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur ou du Directeur de Course, de retarder le départ d'une manifestation, de faire améliorer le sol et les sections, d'arrêter prématurément ou de supprimer une manifestation entièrement ou en partie, pour des raisons urgentes de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.

Les décisions doivent être publiées dans les langues officielles de la FIM.

L'Arbitre peut accepter, refuser ou de sa propre initiative, prendre toute décision nécessaire sur la qualité et / ou niveau des Sections ou toute autre partie et à tout moment dans le but d'améliorer la manifestation.

L'Arbitre peut accepter, refuser ou de sa propre initiative, prendre toute décision nécessaire sur la qualité et / ou niveau des Sections ou toute autre partie et à tout moment dans le but d'améliorer la manifestation.

Il doit également s'assurer que les résultats sont rendus publics dans les délais les plus brefs.

L'Arbitre est le seul tribunal de la manifestation compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours d'une manifestation, sous réserve du droit d'appel ultérieur. L'Arbitre doit régler les cas de sanctions disciplinaires conformément aux dispositions définies dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage et dans l'annexe FIM de X-Trial.

057.2.1.2 Directeur de Course

Le Directeur du Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il doit être présent sur le parcours pendant la visite des sections et durant toute la manifestation. Ses tâches primordiales sont les suivantes :

- *S'assurer que les sections sont en bon état, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions et que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir;*
- *S'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction;*
- *Lors des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, de retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours et des sections, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une partie du parcours, des sections ou toute la manifestation;*
- *Refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la manifestation s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité;*
- *Donner des ordres pour faire évacuer du bâtiment et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable;*
- *Pour faire respecter les règlements FIM, il peut proposer des sanctions à l'Arbitre.*

057.2.1.3 Régisseur FIM (Event Manager)

Le Régisseur FIM est nommé par la FIM et il est chargé de contrôler que les horaires, les informations fournies dans le Livre de Travail pour les Organisateurs et instructions de la CTR sont respectés par tous. Il doit avoir accès à toutes les enceintes de la manifestation et il est chargé de s'assurer que les coureurs respectent les horaires et les instructions de l'organisation mais il n'a aucune fonction sportive lors de la manifestation.

057.2.1.4 Commissaire Technique

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

057.2.1.5 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté;*
- *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à l'Arbitre sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement;*
- *Etre autorisé à assister à la réunion d'informations;*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CTR, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie à l'Arbitre.*

057.2.1.6 Chronomètres

Les chronomètres FMNR nommés sont qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation.

057.2.1.7 Conseiller Technique Responsable des Sections (CTRS)

Le CTRS est nommé par la FIM.

Il sera sur le lieu de la Manifestation approximativement à 12.00 , 2 jours avant la Manifestation.

Lorsqu'il effectue ses tâches, le CTRS agit et travaille en collaboration avec l'organisateur.

Il a autorité auprès de l'organisateur pour prendre toutes les décisions relevant de ses missions.

Il travaillera en consultation permanente avec l'Arbitre et sera placé sous son autorité dès lors que celui-ci est sur place.

Avant de début de la manifestation ses tâches et décisions, qui devront être reportés à l'Arbitre comprennent mais ne sont pas limitées à:

- *contrôler, conseiller et corriger éventuellement les niveaux des Sections préparées par l'organisateur*
- *s'assurer que les sections sont en bonnes conditions et correspondent au règlement X-Trial FIM, au Règlement Particulier, au Cahier des Charges et aux conditions de sécurité.*

- contrôler les Sections et les zones aux abords des Sections présentant un risque pour les pilotes, assistants ou le public et fera effectuer les modifications nécessaires.
- Toutes informations relatives à la sécurité ou dysfonctionnement sur la Piste ou les Sections.
- S'assurer que le Commissaire de Sections a bien intégré toutes les particularités de chacune des Sections
- s'assurer que les Sections sont conformes aux décisions prises par l'Arbitre.
- opérer toute décision prise par l'Arbitre pendant la Manifestation

Pendant la Manifestation

- Opérer toute décision prise par l'Arbitre.

057.2.1.8 Le Commissaire de Sections (CS)

Le CS est nommé et/ou désigné par la FIM.

Il sera sur le lieu de la Manifestation au plus tard le matin du jour de la Manifestation.

Il travaillera en consultation permanente avec l'Arbitre et sera placé sous son autorité dès lors que celui-ci est sur place.

Ses tâches essentielles comprennent mais ne sont pas limitées à:

- Vérifier que la Section est libre pour que le coureur puisse la franchir.
- Contrôler les pénalités du Coureur lorsqu'il franchit la Section.
- S'assurer des pénalités de temps, de pieds et d'appui avant de donner les pénalités de la Section.
- Si besoin, indiquer le coureur où il a reçu des pénalités mais refuser toute discussion ou débat sur celles-ci.

057.2.2 Horaires pour les officiels

Les officiels doivent arriver sur le lieu de la manifestation au plus tard :

- Arbitre : à 12h00 la veille de la manifestation ou 4 heures avant la réunion avec l'organisateur.
- Régisseur FIM : à 12h00 la veille de la manifestation ou 4 heures avant la réunion avec l'organisateur.
- Directeur de Course : à temps pour assister à la réunion avec l'organisateur (ou à l'heure demandée par l'Arbitre).
- Commissaire Technique : à temps pour les contrôles techniques
- Chronométrateur et Commissaire Environnement : au plus tard 4 heures avant le début de la manifestation.

057.2.3 Représentant CTR

La CTR peut nommer un Représentant CTR, qui aura des tâches de supervision, pour chaque manifestation.

057.2.4 Réunion de Coordination

Une réunion aura lieu le jour avant la manifestation entre l'organisateur, l'Arbitre, le Régisseur FIM, le CTRS, le Représentant CTR, le promoteur local et le Directeur de Course.

Le Manager FIM de la Presse et le Régisseur de la FIM TV sont conviés à cette réunion.

057.2.5 Session d'information

Une session d'informations aura lieu avant la manifestation. Cette session devra se tenir dans une salle proche de l'enceinte.

Les coureurs, leur Assistant et Chef d'Equipe, le Directeur de Course, l'Arbitre, le Régisseur FIM, le CTRS, le Commissaire de Section, le Responsable Presse FIM, le responsable FIM TV, le représentant CTR et un représentant de l'organisation participeront à cette session. D'autres personnes pourront y assister si elles sont invitées par l'Arbitre. Cette session aura lieu immédiatement après la visite des sections.

Les coureurs doivent être présents à la session d'information. Si un coureur n'est pas présent ou perturbe la session d'information, il se verra infliger une amende.

057.3 ADMINISTRATION

057.3.1 Coureurs

Les coureurs sont sous l'autorité du Directeur de Course et du Régisseur FIM jusqu'à la fin de la Cérémonie de Remise des Prix.

057.3.1.1 Age des coureurs

Pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial, l'âge minimum est 16 ans.

057.3.1.2 Licences des coureurs

Les coureurs doivent être en possession d'une licence Championnat du Monde de Trial FIM valide.

057.3.2 Engagements

Pour participer au Championnat du Monde FIM de X-Trial, les coureurs fixes devront remplir le bulletin d'engagement qui leur est adressé par l'Administration FIM. Ce bulletin précise les modalités de participation, notamment l'engagement

du coureur à participer à l'intégralité des épreuves du Championnat. Chaque coureur doit envoyer son bulletin d'engagement dûment renseigné à la Fédération Nationale dont il dépend pour validation. Le bulletin doit être transmis ensuite à l'Administration FIM avant une date limite qui aura été préalablement fixée et communiquée aux coureurs concernés par la FIM.

Pour participer, le coureur invité devra envoyer son bulletin d'engagement pour la manche concernée à l'Administration FIM. Ce bulletin d'engagement devra d'abord être envoyé à la Fédération Nationale du coureur invité concerné afin d'être approuvé.

Le nombre de coureurs fixes qui participeront à chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de X-Trial sera 7.

La FIM définit normalement les critères de sélection avant le début du Championnat du Monde de Trial de l'année précédent le Championnat du Monde de X-Trial concerné. Cependant la FIM se réserve le droit de modifier les critères de sélection suivants jusqu'à deux mois avant le début du Championnat du Monde de X-Trial.

Les coureurs fixes seront sélectionnés comme suit :

- a) Les 3 premiers classés au Championnat du Monde FIM de X-Trial de la saison précédente.*
- b) Les 2 premiers classés au Championnat du Monde FIM de Trial de la saison précédente (en dehors de ceux indiqués ci-dessus).*
- c) Le prochain coureur classé au Championnat du Monde FIM de Trial de la saison précédente, d'une nationalité différente de celles des coureurs indiqués ci-dessus.*
- d) Le prochain coureur de moins de 25 ans classé au Championnat du Monde FIM de Trial de la saison précédente et d'une nationalité différente que celles des coureurs indiqués ci-dessus.*
- e) Ces 7 coureurs fixes doivent participer à toutes les manifestations. Si un coureur fixe decline la proposition de participer au championnat complet, s'est blessé, ou ne peut pas participer, un coureur remplaçant sera sélectionné par la CTR.*

L'organisateur peut proposer à la CTR un coureur invité pour participer à la Qualification et il devra envoyer la demande à la CTR, via sa FMN, au plus tard 15 jours avant la manifestation. Le coureur invité doit être approuvé par la CTR.

Les coureurs doivent être présents au plus tard à 18.00 heures le jour qui précède la manifestation. Toutefois, la CTR pourra autoriser une arrivée plus tardive. Le coureur pourra se voir demandé d'être présent à une présentation presse ou toute autre action de promotion par l'organisateur et validée par la CTR. Celle-ci ne comprend pas de prestation du coureur avec sa machine.

057.3.2.1 Double engagement

Un coureur qui participe la veille ou le même jour à une autre manifestation est passible d'une amende de EUR 1100.-.

057.3.2.2 Indisponibilité

En cas de forfait d'un coureur, la CTR choisira le coureur remplaçant.

Si un coureur s'est excusé avant une manifestation à cause d'une blessure, il devra envoyer à la CTR un certificat médical établi par le spécialiste qui l'a soigné, attestant que ce coureur est apte pour un retour à la compétition. Ce certificat devra être envoyé à la CTR au moins 7 jours avant la compétition à laquelle il voudrait participer.

Si un coureur se retire d'une manifestation à cause d'une blessure, il devra présenter ce certificat au moins 3 jours avant la prochaine manifestation pour pouvoir y participer.

057.3.3 Tenue vestimentaire des coureurs

Un coureur dont un sponsor est en concurrence avec le sponsor de la manifestation et/ou le sponsor titre du Championnat, est assuré de pouvoir arborer le nom/logo de son sponsor.

Les emplacements réservés par la FIM (logos et sponsors) sur les vêtements des coureurs sont définis chaque année par la CTR et communiqués aux coureurs.

Si un coureur ne remplit pas les conditions ci-dessus, il pourra recevoir une pénalité financière.

057.3.3.1 Comportement du Coureur, et aide à celui-ci

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM.

Afin de garantir la sécurité de toute personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motocycle.

Le coureur doit rapporter à l'Arbitre tout trouble médical ou blessure masqué qu'il pourrait avoir.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle en conformité avec les règlements.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Chef Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

Il peut être interdit aux coureurs, de conduire une machine de Trial participant ou non à la Manifestation à certains horaires spécifiques précisés.

Un coureur doit obéir aux signalisations qui communiquent des instructions.

Le coureur s'engage à lire et à respecter le Code Ethique FIM.

Et en particulier :

Un coureur ne peut pas contester ni verbalement , ni gestuellement une décision du Commissaire de Section, de l'Arbitre ou tout autre officiel sous peine de Sanction.

Il ne peut pas modifier la nature des Sections ou toute Signalisation durant toute la Manifestation.

Un coureur peut être tenu responsable des actions de son Assistant et des membres de son équipe.

C'est la responsabilité du coureur d'assister à tous les briefings des coureurs et d'être au courant de toutes les informations données.

Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.

Les coureurs doivent rouler d'une façon responsable et disciplinée sur tous les lieux de la Manifestation et ne doit pas mettre en danger les autres coureurs, Assistants, membres d'Equipes, public et ou tout autre personne présentes à la manifestation. Ils ne doivent pas rouler à une vitesse excessive et ne pas dépasser la vitesse de 20 Km/h hormis sur la Piste et sauf indications contraires de l'Arbitre.

Les coureurs doivent toujours se rendre aux Essais et aux zones Warm-up en respectant les Horaires et en respectant le lieu indiqué.

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas à la compétition et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer des raisons de sa non-participation et avoir l'autorisation de l'Arbitre sous réserve de l'article 057.8.4. Il est recommandé aux coureurs de couper leur moteur dans ou en dehors de la Piste s'ils attendent arrêtés pour franchir la Sections.

057.3.4 Caméra embarquée

Les coureurs peuvent être demandés d'avoir des caméras embarquées sur leur moto. Les coureurs seront avertis à l'avance.

Les caméras et autre équipement seront fournis aux coureurs au plus tard 4 heures avant le début de la manifestation.

Les coureurs doivent donner accès et fournir une assistance raisonnable à la société désignée pour fournir l'équipement et la caméra afin de faciliter le montage.

Les coureurs ne seront pas responsables en cas de dommage à la caméra.

057.3.5 Assistants inscrits

Les Assistants inscrits doivent obligatoirement rester dans les espaces autorisés, sans entrer dans l'enceinte, sauf au moment où leur coureur doit franchir une section.

Les Assistants inscrits (un pour chaque coureur) doivent avoir 18 ans au minimum et être en possession d'une licence FIM Assistant Trial, d'une licence Championnat du Monde Trial ou d'une licence Internationale FIM Trial valide. Cependant, un Assistant inscrit peut utiliser, dans son pays, une licence Trial Nationale valide.

Les Assistants doivent obligatoirement utiliser un casque homologué lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'enceinte pour aider leur coureur. Ils doivent porter un vêtement rappelant la tenue du coureur qu'ils assistent et le dossard fourni par la CTR.

057.4 TECHNIQUE

057.4.1 Equipement des motocycles

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir sa machine en conformité avec les règlements Techniques « Trial ». Voir Règlements Techniques "Trial".

057.4.2 Nettoyage des motocycles

Le nettoyage des motocycles au moyen de machines à haute pression ou tuyaux d'arrosage n'est pas autorisé.

057.4.3 Equipement des coureurs

Le port d'un casque approuvé, ainsi que d'autres exigences vestimentaires telles que stipulées dans les Règlements Techniques, annexe Trial, sont obligatoires.

057.4.4 Assistance technique

En cas d'incidents techniques, les coureurs doivent immédiatement utiliser leur deuxième motocycle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour changer de motocycle.

057.5 MANIFESTATION

La manifestation doit comprendre une Qualification, et une Finale.

057.5.1 Essais et visite des sections

Des essais sur les sections sont interdits à moins qu'ils soient autorisés par le Directeur de Course après consultation avec l'Arbitre. Dans ce cas, tous les coureurs doivent avoir la même possibilité de tester leur moto.

Lors de la visite des sections, en accord avec le CTRS et l'Arbitre, le Directeur de Course et l'Organisateur et/ou le responsable des sections indiqueront aux coureurs et matérialiseront les espaces où aucun contact avec la moto n'est autorisé (autocollant rouge) et où le contact avec une seule roue est possible (autocollant bleu).

Les coureurs sont autorisés à visiter les sections à pied avant la manifestation (voir horaires).

057.5.2 Sections

Un motocycle est considéré comme étant à l'intérieur d'une section dès que l'axe de la roue avant a franchi le signal indiquant le numéro de la section et jusqu'au moment où l'axe de la roue avant a franchi le signal de fin .

Les sections seront franchies par un seul coureur à la fois, à l'exception des sections aménagées avec un double tracé.

057.5.2.1 Délimitation et signalisation des sections

La largeur d'une section peut être réduite en disposant des «portes». Dans ce cas, les coureurs doivent passer entre ces «portes». Sous peine d'échec, la roue avant doit précéder la roue arrière en franchissant les «portes».

57.5.2.2 Courses

Le type de Course (Section à double tracé ou Section de rapidité) devra être précisé dans le règlement particulier.

Le critère d'une course sera la rapidité avec laquelle un coureur franchira des obstacles de « Type » Trial. En aucun cas elle ne pourra être un parcours de « type » Enduro ou Cross dont la vitesse serait l'élément essentiel.

057.5.2.3 Course - Section à double tracé

Les coureurs doivent partir côte à côte et rouler dans la même direction en franchissant tous les obstacles préparés dans cette section. Le premier coureur à franchir la ligne d'arrivée sera le vainqueur. Pour être classé, le coureur devra franchir tous les obstacles préparés dans la section à double tracé.

057.5.2.4 Course - Section de rapidité

La section sera franchie par un coureur à la fois. Dans cette section, le coureur le plus rapide sera le vainqueur et le temps sera donc utilisé pour déterminer le résultat. Pour être classé, le coureur devra franchir tous les obstacles préparés dans la section de rapidité.

057.5.3 Nombre de sections

*La Qualification doit comprendre une section à double tracé ou section de rapidité ainsi qu' **au minimum 5** Sections Normales.*

*La Finale doit comprendre - une section à double tracé ou section de rapidité ainsi qu' **au minimum 5** Sections Normales.*

*Le nombre exact et type de sections doivent être mentionnés dans le règlement particulier **une fois approuvés par la CTR.***

En cas de force majeure, l'Arbitre peut de sa propre initiative, ou à la demande du Directeur de Course, modifier le nombre de sections.

Les sections seront franchies par un seul coureur à la fois, à l'exception des sections aménagées avec un double tracé.

057.5.4 Détérioration d'une section

Général – *Si une section se détériore lors du passage d'un coureur, l'Arbitre décidera si ces dommages empêchent le coureur d'effectuer un autre essai pour franchir cette section.*

Si la section endommagée ne peut pas être réparée et qu'aucun coureur ne l'a encore franchie, cette section sera abandonnée pour tous les coureurs et aucun coureur n'encourra de pénalité pour cette section.

Si la section endommagée peut être réparée, elle sera abandonnée pendant la réparation et, sous le contrôle du Régisseur FIM, tous les coureurs franchiront la section suivante dans l'ordre prévu. Lorsque la section sera réparée, les coureurs qui n'avaient pas pu la franchir la franchiront.

057.5.5 Déroulement de la manifestation

057.5.5.1 Qualification

Les points suivants doivent toutefois être respectés :

- *Participation des 7 coureurs fixes plus un coureur invité, soit 8 coureurs*
- *Une seule paire de coureurs à la fois*
- *Course (double tracé ou section de rapidité) utilisée pour définir l'ordre des départs pour les Sections Normales au sein de chaque paire et en cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs à la fin de la Qualification.*

- Des Sections Normales

057.5.5.2 Ordre de départ de la Qualification

L'ordre de départ pour la Qualification sera établi comme suit :

Lors de la première manifestation, les coureurs se verront attribués un numéro d'ordre. Le coureur invité sera le numéro 8. Les numéros de 7 à 1 prendront en compte l'ordre inverse de leur classement selon la « liste des coureurs fixes ».
Pour les manifestations suivantes, le coureur invité sera toujours le numéro 8. Les numéros de 7 à 1 prendront en compte l'ordre inverse du classement provisoire du Championnat en cours de la liste des « coureurs fixes ».

En fonction des 8 numéros attribués, seront constituées 4 paires (8-7, 6-5, 4-3, 2-1).

La première paire (8-7) fera la Course pour définir l'ordre des départs entre les 2 coureurs pour les Sections Normales. Le perdant de la Course partira le premier de la paire pour franchir les Sections Normales.
Les 2 coureurs franchissent les Sections Normales.

Ensuite, mêmes processus pour les paires 6-5, 4-3, 2-1.

057.5.5.3 Classement de la Qualification et Coureurs qualifiés.

Les pénalités de chaque coureur seront prises en compte pour définir le Classement de la Qualification en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand,
Les 4 coureurs ayant le moins de pénalités seront qualifiés pour la Finale.

En cas d'égalité se référer à l'Art. 057.11.1

Les 4 coureurs qualifiés pour la Finale seront définis comme les coureurs respectivement N°1, 2, 3 & 4.

Les coureurs non qualifiés sont les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} & 8^{ème}.

Les pénalités des coureurs non qualifiés seront prises en compte pour établir le classement de la manifestation.

En cas d'égalité entre les coureurs, le classement sera établi en accord avec l'Art. 057.11.1.

057.5.5.4 Finale

Les 4 coureurs commenceront la Finale sans points de pénalité.

057.5.5.5 Ordre de départ de la Finale

Courses :

Le classement des 4 meilleurs coureurs en Qualification sera pris en compte pour l'ordre des départs pour les « Course », avec attribution des termes : Coureurs N° 1, N°2, N°3, N°4.

Avec une Section à Double tracé :

3 Courses auront lieu :

Course 1 : Le coureur N°4 contre le coureur N° 3. Le perdant de la Course franchira par la suite en premier toutes les Sections Normales.

Course 2 : Le vainqueur de la Course 1 contre le coureur N° 2. Le perdant de la Course franchira par la suite en deuxième toutes les Sections Normales.

*Course 3 : Le vainqueur de la Course 2 contre le coureur N°1. Le perdant de la Course franchira en troisième toutes les Sections Normales.
Le vainqueur de la Course 3 franchira toutes les Sections Normales en dernier.*

Avec une Section Rapidité :

3 Phases auront lieu :

*Phase 1 : Le Coureur N°4 franchit la Section de rapidité, puis le coureur N° 3 ; Les temps des deux coureurs seront comparés. Le plus lent franchira par la suite en premier toutes les Sections Normales.
Le meilleur temps sera pris en compte pour la phase 2.*

*Phase 2 : Le Coureur N°2 franchit la Section de Rapidité et son temps sera comparé au meilleur temps de la phase 1. Le coureur dont le temps est le plus élevé (coureur le plus lent) franchira par la suite en deuxième toutes les Sections Normales.
Le meilleur temps sera pris en compte pour la phase 3.*

Phase 3 : Le Coureur N°1 franchit la Section de Rapidité et son temps sera comparé au meilleur temps de la phase 2. Le coureur dont le temps est le plus élevé (coureur le plus lent) franchira par la suite en troisième toutes les Sections Normales.

Le vainqueur de la Phase 3 franchira toutes les Sections Normales en dernier.

Des Sections Normales :

Les 4 coureurs franchiront la section 1, l'un après l'autre. Ensuite, les 4 coureurs franchiront la section 2, l'un après l'autre, et ainsi de suite.

057.5.5.6 Classement de la Finale

Le classement de la Finale tiendra compte de toutes les pénalités des Sections Normales.

Les pénalités de chaque coureur seront prises en compte pour définir le Classement Final en prenant en compte du plus petit nombre de pénalités au plus grand.

Le coureur ayant le moins de pénalités sera le vainqueur.

En cas d'égalité entre les coureurs, le classement sera établi en accord avec l'Art. 057.11.2.

057.5.5.7 Classement de la Manifestation.

Le Classement de la Manifestation tiendra compte du classement de la Finale pour les 4 premiers coureurs suivi du Classement de la Qualification pour ce qui concerne les coureurs clasés 5 èm, 6 èm, 7 èm et 8 èm.

057.6 TEMPS ALLOUE ET CONTROLE

Un temps de 60 secondes sera alloué pour franchir chaque Section Normale.

La mesure du temps commencera au moment où l'axe de la roue avant franchit la ligne de début de section et s'arrêtera au moment où l'axe de la roue avant franchit la ligne de fin de section.

Si le coureur n'est pas prêt à prendre le départ au moment indiqué, son temps pourra être compté en son absence.

57.7 DEFINITIONS

057.7.1 Pied à terre

Sera considéré comme pied à terre le fait qu'un pied et/ou qu'une partie du corps du coureur touche le sol ou prenne appui sur un obstacle, que la moto soit en mouvement ou à l'arrêt.

057.7.2 Appui de la machine

Sera considéré comme appui le fait qu'une partie de la machine (à l'exception des pneus) prenne appui sur un obstacle, que la moto soit en mouvement ou à l'arrêt.

057.7.3 Echec

Sera considéré comme échec :

Le coureur dépasse le temps limite maximum pour franchir une section (art. 057.8.1)

a) Le coureur met pied à terre en reculant.

Note : si le coureur met pied à terre pendant qu'il avance ou fait du surplace, ceci ne sera pas considéré comme un échec, mais comme pied à terre.

b) Le coureur descend de la machine et il pose les deux pieds à terre du même

côté ou derrière l'axe de la roue arrière de la machine.

- c) Le motocycle franchit une limite avec n'importe quelle roue en contact avec le sol; le motocycle passe du mauvais côté d'une marque de délimitation avant que l'axe de la roue avant n'ait franchi la porte de « Fin de section » ou roule dans un espace interdit par le Directeur de Course lors de la visite des sections.*
- d) Le coureur ou son motocycle casse, enlève, renverse ou roule sur ou au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation avec l'une des roues avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de « Fin de section ».*
- e) Le motocycle ou le coureur reçoit une aide extérieure.*
- f) Le motocycle effectue une boucle fermée alors qu'il est considéré comme étant dans une section.*
- g) L'axe de la roue avant sort d'une section par le début de la section.*
- h) Le guidon du motocycle touche le sol.*
- i) Le moteur du motocycle s'arrête avec le coureur mettant pied à terre.*
- j) Le moteur s'arrête alors qu'une partie de la machine, à l'exception des pneus, touche le sol.*
- k) La roue arrière franchit une porte avant la roue avant, excepté pour la porte de «Fin de Section».*

057.8 PENALISATIONS

Section normale :

Dans les Sections Normales, les pénalités de temps seront additionnées aux pénalités de pied et/ou d'appui conformément à la règle suivante :

<i>0 pénalité (pied, appui, temps) :</i>	<i>0 point</i>
<i>1 pénalité (pied, appui, temps) :</i>	<i>1 point</i>
<i>2 pénalités (pied, appui, temps) :</i>	<i>2 point</i>
<i>3 pénalités (pied, appui, temps) :</i>	<i>3 point</i>
<i>Plus de 3 pénalités (pied, appui, temps) :</i>	<i>5 points</i>
<i>Echec (art. 057.7.3)</i>	<i>5 points</i>
<i>Dépassement du temps maximum (art. 057.8.1)</i>	<i>5 points</i>

057.8.1 Pénalisations de temps

Les pénalisations de temps seront les suivantes :

*0'00" à 1'00" = 0 point
1'01" à 1'30" = 1 point
1'31" à 2'00" = 2 points
à partir de 2'01" = 5 points*

Le temps de chaque coureur dans chaque section doit être enregistré par le chronométreur et communiqué immédiatement à l'arbitre.

057.8.2 Pénalisations pour fautes dans une « Course » avec Section à Double tracé ou Section de Rapidité

Les Classements prendront en compte la vitesse.

Les pénalités de pieds telles que définies à l'Art. 058.7.1 et les pénalités d'appui de la machine telles que définies à l'Art. 058.7.2 ne seront pas prises en compte. L'Échec sera considéré conformément à l'Art.058.7.

Cas particuliers : Si les deux coureurs font échec sur le même obstacle, le coureur le plus rapide jusqu'au point d'échec sera considéré comme vainqueur. En cas d'échec des deux coureurs sur le même obstacle et en même temps, les deux coureurs recommenceront la Course.

En cas de récidive, les critères suivants seront pris en compte :

- « Course » au départ de la Qualification : Le coureur le mieux positionné sur la liste de départ sera le vainqueur.*
- « Course » pour égalités en Qualification : Le coureur parti après un autre coureur sera déclaré vainqueur.*
- « Course » au départ de la Finale : Le coureur ayant le meilleur Classement lors de la Qualification sera déclaré vainqueur.*
- « Course » pour égalités en Finale : Le Coureur parti après un autre coureur dans les Sections Normales sera déclaré vainqueur.*

Toute pénalisation attribuée par le Commissaire de Sections, qui est ensuite confirmée être dans les Règlements X-Trial par le Directeur de Course, sera jugée comme une constatation de fait.

057.8.3 Disqualification

Les infractions réglementaires suivantes entraîneront automatiquement la disqualification du coureur pour la compétition concernée.

Il sera passible d'une sanction supplémentaire par l'Arbitre.

Toute disqualification conduira également automatiquement à l'annulation des résultats obtenus lors de la Manifestation en question avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait de points, de prix et de médailles éventuels.

- a) Conduire un motorcycle sans casque.*
- b) Utilisation d'un pneu non autorisé ou changement du type de construction, du profil ou de la composition du pneu original .*
- c) Utilisation d'un carburant non autorisé .*
- d) Toute violation des règles antidopage telles que définies par le Code Antidopage FIM;*
- e) Ravitaillement en dehors du parc des coureurs .*
- f) La construction ou l'état de son motorcycle constitue ou peut constituer une source de danger;*
- g) Le non-respect du poids minimum autorisé relatif au motorcycle utilisé tel que défini par l'article 01.19 du règlement technique;*
- h) Le non-respect du niveau sonore autorisé tel que défini par l'article 01.79 du règlement technique.*
- i) Autres cas de conduite incongrue d'un Coureur ou son Assistant envers tout officiel, Commissaire de Sections ou tout autre personne impliquée dans l'organisation de la Manifestation.*

057.8.4 Pénalisations financières pour les coureurs et/ou Assistants et/ou Chefs d'équipes

Les pénalisations suivantes pourront être appliquées à un coureur et pourront aller jusqu'à : EUR 500.-

Ces pénalisations devront être appliquées par le Directeur de Course, sous réserve de ratification par l'Arbitre qui les indiquera dans son rapport.

- Un coureur, ou son Assistant, quitte le parc des coureurs sans avoir été appelé par le Régisseur FIM*
- Un Assistant entre dans la section sans casque au moment où son coureur doit franchir la section*
- Un coureur, Assistant and / or son Chef d'Équipe ne suit pas les instructions du Régisseur FIM ou Arbitre.*
- Un coureur n'est pas présent à la réunion d'informations*
- Comportement perturbateur d'un coureur, Assistant and / or his Team Manager lors de la session d'information ou pendant la manifestation, après que le coureur eut été averti verbalement*
- Cas de conduite incongrue d'un Coureur ou son Assistant envers un officiel, Commissaire de Sections ou tout autre personne impliquée dans la Manifestation.*

- Non respect du code d’Ethique FIM

Le Directeur de Course peut proposer une sanction plus importante à L’Arbitre FIM

057.8.5 Pénalisations financières pour non-participation

Tout coureur qui ne participe pas à une manifestation ou à une manche pourra recevoir une pénalité financière qui sera rapportée par l'Arbitre auprès de l'Administration FIM qui infligera les sanctions suivantes :

- Première infraction : amende de EUR 10'000.-
- Deuxième infraction : amende de EUR 12'500.-
- Troisième infraction : amende de EUR 15'000.-
- Dès la quatrième infraction : amende de EUR 20'000.-

En cas d'incapacité absolue et justifiée (p.ex. maladie, accident ou blessure) de participer à une manche ou une manifestation, le coureur devra obtenir un certificat médical et informer immédiatement l'Administration FIM avant la manifestation ou manche concernée.

057.8.6 Quitter la manifestation

Un coureur qui a effectué le contrôle administratif d'une manifestation et qui ne participe pas à la manifestation sans avoir informé l'Administration FIM ou qui quitte la manifestation sans l'accord préalable du Directeur de Course est passible d'une amende jusqu'à EUR 15'000.-.

057.8.7 Défendre ses chances

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances est passible d'une pénalité fixée par l'Arbitre et de se voir infliger une amende jusqu'à EUR 15'000.-. Il pourrait également, dans un cas extrême, être prié de quitter immédiatement la manifestation.

057.9 RESULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats seront basés sur le coureur ayant le moins de points perdus en incluant toutes les pénalités de temps.

057.9.1 Classement à chaque manifestation

Les coureurs classés recevront des points, en fonction de leurs résultats, pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial selon l'échelle suivante :

20 points	-	1 ^{er}
15 points	-	2 ^{eme}
12 points	-	3 ^{eme}
9 points	-	4 ^{eme}
6 points	-	5 ^{eme}
4 points	-	6 ^{eme}
2 points	-	7 ^{eme}
1 points	-	8 ^{eme}

Les coureurs non qualifiés après la Qualification se classeront 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} conformément à l'Art. 057.5.5.3.

Les coureurs de la Finale seront classés 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème}, 1^e conformément à l'Art. 057.5.5.6.

Un coureur qui s'est qualifié pour la Finale mais qui n'a pas pu y participer recevra les points correspondant au classement de la Qualification du coureur qui le remplace.

Les résultats de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de X-Trial compteront pour le classement final.

057.9.2 Classement final

Tous les points comptant pour le championnat obtenus lors de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de X-Trial compteront pour le classement final.

057.10 ARRET PREMATURE DE LA MANIFESTATION

Si l'Arbitre arrête une manifestation prématurément, elle ne peut pas être recommencée.

Si une manifestation est arrêtée avant que tous les coureurs n'aient achevé au moins la moitié du nombre total des sections, elle sera déclarée nulle et non avenue.

Si une manifestation est arrêtée à un stade ultérieur, l'Arbitre décidera soit qu'elle est nulle et non avenue, soit que les résultats et les récompenses sont ceux qu'il juge être justifiés en la circonstance.

057.11 EGALITE

Les égalités seront décidées comme suit :

057.11.1 Qualification

Section à Double tracé :

Si deux coureurs sont à l'égalité après les Sections Normales, ils doivent franchir une Course. Le perdant de la Course sera le perdant de l'ex aequo.

Si plus de 2 coureurs sont à l'égalité sur le même nombre de points de pénalité, l'ordre de départ des Sections Normales de la Qualification (après les Courses) sera utilisé pour déterminer l'ordre de départ pour chaque Course.

Le perdant de la première Course sera le perdant des ex aequos. Le gagnant participera à une nouvelle Course contre le prochain coureur à égalité, etc. ...

Section de vitesse :

Si deux coureurs sont à l'égalité après les Sections Normales, ils doivent franchir une Section de vitesse. Le plus lent de la section vitesse sera le perdant de l'ex aequo.

Si plus de 2 coureurs sont à l'égalité avec le même nombre de points de pénalité, l'ordre de départ des coureurs pour les Sections Normales de la Qualification sera utilisé pour déterminer l'ordre de départ.

Le coureur le plus lent des deux premiers à égalité sera le perdant de l'ex aequo. Le temps du gagnant sera comparé au temps du prochain coureur à égalité ; le Coureur dont le Temps sera le plus élevé (coureur le plus lent) perdra l'ex aequo, et ainsi de suite...

057.11.2 Finale

Double tracé :

Si deux coureurs sont à l'égalité après les Sections Normales, ils doivent franchir une Course.

Le perdant perdra l'ex aequo.

Si plus de 2 coureurs sont à l'égalité sur le même nombre de points de pénalité, l'ordre de départ des coureurs pour les Sections Normales dans la Finale sera utilisé pour déterminer l'ordre de départ de chaque Course.

Le perdant de la première Course perdra les ex aequos. Le vainqueur prendra part de nouveau dans une nouvelle Course contre le prochain coureur à égalité, etc....

Section de vitesse :

Si deux coureurs sont à égalité après les Sections Normales, ils doivent franchir une Course. Le perdant perdra l'ex aequo.

Si plus de 2 coureurs sont à égalité sur le même nombre de points de pénalité, l'ordre de départ des coureurs pour les Sections Normales de la Finale sera utilisé pour déterminer l'ordre de départ des coureurs.

Le coureur le plus lent des deux premiers à égalité sera le perdant de l'ex aequo. Le temps du gagnant sera comparé au temps du prochain coureur à égalité ; le Coureur dont le Temps sera le plus élevé (coureur le plus lent) perdra l'ex aequo, et ainsi de suite...

057.11.3 A la fin du Championnat

En cas d'égalité à la fin du Championnat, les coureurs seront départagés à la des meilleures places. Si des égalités subsistent, ils seront classés dans l'ordre,

par la meilleure place dans les derniers résultats, ou dans les pénultièmes ou dans les antépénultièmes, etc.

057.12 RECOMPENSES ET CONDITIONS FINANCIERES

057.12.1 Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de X-Trial

Les récompenses pour le classement final du Championnat du Monde FIM de X-Trial sont celles prévues dans le Code Sportif.

057.12.2 Récompenses et conditions financières pour chaque manifestation

Elles seront fixées chaque année et communiquées aux coureurs et organisateurs.

057.12.3 Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse

Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier coureur. Pour la cérémonie, il est recommandé d'installer un podium avec une jolie décoration et bien visible du public. Les trois premiers coureurs recevront un trophée ainsi que tout autre cadeau approprié.

Si un coureur est en retard ou absent de la Cérémonie de Remise des Prix ou de la Conférence de Presse, sans l'autorisation préalable du Directeur de Course, il se verra infliger une amende de EUR 3'000.-.

Les trois premiers coureurs, ainsi que d'autres coureurs invités par le Directeur de Course, doivent assister à une brève Conférence de Presse qui doit avoir lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.

Les organisateurs de la manche finale mettront sur pied une cérémonie pour récompenser les trois premiers coureurs au classement général du Championnat.

Les récompenses seront remises par le Représentant FIM nommé, par le Représentant CTR nommé ou par l'Arbitre de la manifestation.

057.12.4 Conditions financières pour les coureurs

Le paiement des récompenses financières aux coureurs fixes est à la charge de la FIM. Le paiement se fera en Euro ou d'une autre monnaie approuvée par le coureur et la FIM.

Les conditions financières pour les coureurs invités par l'organisateur seront fixées et payées par l'organisateur.

Dans le cas où une manifestation doit être arrêtée prématurément ou annulée (entièrement ou en partie), l'Arbitre, en présence des organisateurs, décidera des récompenses financières à payer aux coureurs.

057.13 RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM ainsi qu'au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de EUR 660.- ou du montant équivalent en monnaie locale (convertible), qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

Horaires pour le Championnat du Monde FIM de X-Trial

Heure	
<i>Q = Début de la qualification</i>	
<i>La veille de la manifestation</i>	<i>Réunion entre l'Arbitre, le Directeur de Course & le Régisseur FIM. Réunion de coordination.</i>
<i>Q- 8 heures ou à 13h00</i>	<i>Inspection des sections (Arbitre, Régisseur FIM, Directeur de Course, CTRS FIM, Commissaire de Sections & chaque coureur avec son Assistant et team manager).</i>
<i>Immédiatement après</i>	<i>Session d'information (Arbitre, Régisseur FIM, Directeur de Course, CTRS FIM, Commissaire de Sections, Responsable TV, Responsable media & chaque coureur avec son Assistant et team manager).</i>
<i>Immédiatement après</i>	<i>Contrôle administratif et technique.</i>
<i>Immédiatement après</i>	<i>Session média (mentionné dans le Règlement Particulier).</i>
<i>Session autographe</i>	<i>Si précisée dans le Règlement Particulier.</i>
<i>Q</i>	<i>Début de la Qualification.</i>
<i>Fin Q plus 10 minutes minimum</i>	<i>Début de la Finale.</i>

FORMULAIRE TYPE POUR LA REDACTION DU REGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE X-TRIAL

PUBLICATION

Le Club _____ et la société de promotion _____ organisent la _____ manche du Championnat du Monde FIM de X-Trial, au nom de la _____ (Fédération Nationale). La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre instruction finale, approuvée par l'Arbitre. La manifestation doit respecter le Code de l'Environnement de la FIM.

La manifestation aura lieu le _____ (date) au _____ (palais) à _____ (lieu, pays).

No IMN : _____

ACCES

Aéroport le plus proche : _____
Autoroute : _____ Sortie : _____
Route nationale : _____
Ville la plus proche : _____ à km : _____

Adresse du Palais des Sports :

Nom : _____
Adresse : _____
N° tél.: _____
E-mail : _____

Adresse de l'hôtel :

Organisateur :

Nom (Club) : _____
Adresse : _____
N° tél.: _____
E-mail : _____

1. ENGAGEMENTS

En conformité avec l'article 057.3.2 les coureurs fixes doivent avoir envoyés leur bulletin d'inscription pour toutes les manches du Championnat du Monde FIM de X-Trial à l'Administration FIM. Ce bulletin d'inscription doit avoir été validé par la Fédération Nationale du coureur fixe concerné afin d'être approuvé.

Le coureur invité doit envoyer son bulletin d'inscription pour la manche concernée à l'Administration FIM. Ce bulletin d'inscription doit d'abord être envoyé à la Fédération Nationale du coureur invité concerné afin d'être

approuvé. Cette inscription doit être reçue avant le _____(15 jours avant la manifestation).

Le nombre de coureurs admis à participer à la qualification est de _____ parmi lesquels les 7 coureurs fixes du championnat.

Nom de coureur invité par l'organisateur : 1) _____

2. SPONSORS

Sponsors de la manifestation : _____

3. VISITE DES SECTIONS ET REUNION D'INFORMATIONS

La visite des sections aura lieu à _____ (indiqué l'heure, 8 heures avant le début des qualifications ou à 11h00) et sera immédiatement suivie de la réunion d'informations.

4. CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles administratif et technique auront lieu immédiatement après la visite des sections et la réunion d'informations.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions de l'Art. 057.4.1 du Règlement Trial FIM. Lors du contrôle technique, le coureur devra présenter sa licence FIM Championnat du Monde de Trial de coureur valide, ainsi que son casque.

5. DEPART

Les heures et l'ordre de départ seront établis conformément à l'Art. 057.5.5. et aux dispositions ci-dessous :

Le premier coureur pour la Qualification partira à : _____

Le premier coureur pour la Finale : _____

Un minimum de 10 minutes doit être prévu entre la fin de la Qualification et le début de la Finale.

6. SECTIONS

Pour la Qualification, il y aura (cochez la case) :

- ☐ 1 section à Double Tracé – départ et égalité
- ☐ 1 section de rapidité - départ et égalité

_____ Sections Normales

Pour la Finale, il y aura (cochez la case) :

- ☐ 1 section à Double Tracé – départ et égalité
- ☐ 1 section de rapidité - départ et égalité

Ainsi que :

_____ Sections Normales

7. ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas d'incident technique, les coureurs doivent utiliser immédiatement leur seconde machine. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour le changement de machine (Art. 057.4.4).

8. RESULTATS

Le classement sera établi en conformité avec l'Art. 057.9.

9. PRIX

Des Trophées seront décernés aux 3 premiers coureurs, sur le podium. Le paiement des récompenses financières se fera conformément à l'Art. 057.12.2.

10. ACTIVITES DE PROMOTIONS ET D'ANIMATIONS

Session d'Autographes : ☐ Oui ☐ Non Horaires : _____
Conférence de Presse : ☐ Oui ☐ Non Horaires : _____
Autres (Préciser): _____

11. OFFICIELS

Arbitre : _____ Licence FIM No : _____
Directeur de Course : _____ Licence FIM No : _____
Commissaire Environnement : _____ Licence FIM No : _____
Commissaire Technique : _____ Licence No : _____
Commissaire de Sections : _____
Chronométrateur : _____ Licence No : _____
Régisseur : _____